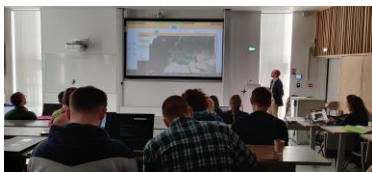


**21 MARS (J2) – INCENDIES DE FORET : ACQUIS EN MATIERE
DE PREVENTION ET BESOINS D'ADAPTATION**

Introduction

Camille Loudun © CNPF



*François
MORNEAU,
Cécile
NIVET
RMT
AFORCE*

La première journée a permis de faire le point sur la définition du risque incendie et de dresser un état des lieux des incendies de forêt à l'échelle française et Européenne.

En Europe, le nombre de feu augmente de façon stable sur la période 2006 – 2023. On observe une évolution notable du nombre de feux de grandes tailles, en particulier au Portugal et en Grèce. L'année 2023 a été la plus critique avec près de 500 000 hectares brûlés et une perte économique estimée à 2,5 milliards d'euros.

En France, les projections climatiques prévoient, à moyen et long termes, un fort accroissement du danger d'incendie. On anticipe une exacerbation de la vulnérabilité au feu dans les territoires déjà touchés (territoires historiques), mais aussi une extension géographique au-delà de ces zones (croissant Sud-Est, Sud-Ouest, Centre-Ouest, Ouest). De plus, une expansion temporelle est prévue avec un allongement important de la période sensible au feu (saison « feu »). Enfin, une probabilité accrue de concomitance de feux, notamment de grande taille, avec un accroissement de la puissance.

Il est néanmoins difficile de tenir compte de la dynamique de la végétation combustible dans les projections, mais l'on observe une augmentation de la sensibilité sur tout le territoire.

Cette journée a aussi permis de faire le point sur les évolutions réglementaires en cours.

Tout d'abord, la loi du 10 juillet 2023, dont la dotation s'élève à 50 000 millions d'euros pour renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie. Sept décrets ont été développés (trois par le MASA, trois par le MTECT et un pour le MIOM) avec une mise en application dans l'année et qui portent notamment sur les coupures agricoles, l'encadrement des aides au reboisement post incendies ou encore les

obligations légales de débroussaillage. On retrouve actuellement un classement des massifs à risque au niveau des départements suite à l'arrêté interministériel paru 6 février 2024 (Article 2 de la loi) et trois départements en Sologne sont nouvellement classés.

27 recommandations ont pu être présentées, issues des rapports interministériels sur la politique de prévention et de lutte (Mortier et al., 2024). Le tome 1 « Faire face à court terme » a été publié en février 2023 et le tome 2 « S'adapter au changement d'ère » publié en juillet 2023.

Un temps d'échange sur les évolutions réglementaires et organisationnelles s'est ensuite tenu afin de prioriser les recommandations à court et moyen terme. Différents enjeux ont pu être abordés : morcellement de la forêt privée, périodes d'interventions des entrepreneurs de travaux forestiers, enjeux assurantiels, obligation légale de débroussaillage, acculturation, urbanisme, etc.

Certains besoins de travaux en recherche-développement-innovation ont pu être esquissés à la suite de ces échanges.

Que sait-on des facteurs de sensibilité des forêts au risque incendie ?



*Christophe
Chantepy
Office National
des forêts*
[Lien vers la
présentation
PowerPoint](#)

La sensibilité d'une forêt au risque d'incendie se mesure notamment par sa propension à se consumer et à propager l'incendie. Tout facteur favorisant l'une de ces deux actions va alors correspondre à un facteur de sensibilité. La combustion d'un végétal passe par plusieurs phases préalables à l'inflammation. Il s'agit des phases de dessèchement et de pyrolyse. Plus la végétation est sèche, moins le besoin d'énergie pour évaporer l'eau présente dans le végétal sera important. Aussi, cette teneur en eau représente un élément important dans la capacité du végétal à l'enflammer rapidement. Les facteurs stationnels, météorologiques et

biotiques influent fortement sur cette teneur en eau.

En abaissant le panneau radiant provoqué par l'incendie, la pente ascendante participe à accélérer le dessèchement de la végétation et faire rentrer plus rapidement le végétal en phase de pyrolyse. Il en est de même avec le vent qui en complément attise l'incendie en augmentant l'apport d'oxygène et peut provoquer des sautes de feu. Les forêts situées dans des couloirs de vents et en zone de pente peuvent être jugées plus sensibles au risque. La propagation d'un incendie fonctionne majoritairement via un mode de transfert de chaleur : la convection. Celui-ci permet la transmission de chaleur des combustibles des strates basses vers la canopée ainsi que vers les combustibles présents à l'amont du front de flammes, notamment par le transport d'éléments incandescents. Elle accélère la phase de dessèchement des végétaux. Aussi, les continuités horizontales et verticales du combustible jouent un rôle important dans la propagation des incendies. Ainsi, un couvert continu au sol favorise cette propagation, et une continuité verticale de la végétation favorise la montée en cime de l'incendie. La structure du peuplement représente ainsi l'un des facteurs principal de sensibilité des forêts face aux incendies.

Il en est de même du volume de combustible végétal disponible qui représente l'un des facteurs déterminant la puissance d'un incendie. Plus la masse de combustible est importante, plus le feu est puissant.

Enfin, l'essence composant le peuplement joue également un rôle (structure, inflammabilité, résistance à la sécheresse, ...). La résistance ou de résilience propre à chaque essence influe sur ses capacités à encaisser le passage d'un incendie.

Conclusion(s) (message(s) clés à retenir) :

La sensibilité des forêts au risque d'incendie est multifactorielle, et il n'existe pas d'essence ou de peuplement miracle. C'est en veillant à

maintenir des peuplements en bonne santé et en favorisant des forêts mosaïques, c'est-à-dire diversifiées en essence, en classe d'âge et en mode de traitement, que l'on peut permettre le maintien ou la création de forêts plus résistantes ou résilientes face au risque d'incendie.

Là où le risque est tel que presque tous les peuplements sont susceptibles de brûler, seules des interventions conséquentes sur le combustible peuvent limiter l'intensité du feu et donc rendre possible le cantonnement de l'incendie ou la survie des arbres. C'est le sens du débroussaillage, qui ne doit pas être généralisé, mais qui se justifie aux abords des habitations, des axes de circulation, des pistes DFCI ou des coupures de combustibles.

Historique des incendies au niveau national à partir des données BDIFF

Loïc COMMAGNAC

IGN

[Lien vers la présentation PowerPoint](#)

[Extrait forêt et innovation n°8]

Une base de données récapitule la liste des incendies de végétation qui ont eu lieu sur l'ensemble du territoire français. C'est une précieuse source d'information pour analyser le nombre, la localisation et l'importance de ces événements au fil du temps.

La base de données sur les incendies de forêt en France (BDIFF, <https://bdiff.agriculture.gouv.fr/>)⁷ est une application internet. Elle permet la saisie par les SDIS, l'ONF et les DDT(M) des données sur les incendies de forêt sur le territoire français depuis 2006. La BDIFF permet également de mettre des informations sur les incendies à disposition du public et des services de l'État. Tout feu de végétation ayant déclenché une intervention doit être saisi. Dans cette base de données, les feux de végétation hors forêts (chaumes et autres zones agricoles,

⁷ Trois réseaux de collecte alimentent la BDIFF

Réseau métropole (hors régions Nouvelle-Aquitaine et départements du Sud-Est de la France) et Départements et Régions d'Outre-Mer, animé par IGN avec l'appui des Ministères en charge de l'agriculture et de la sécurité intérieure ;

Réseau des 15 départements du Sud-Est de la France, animé par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne ; Réseau des départements de la région Nouvelle-Aquitaine, animé par le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRI).

broussailles, ...) sont donc également renseignés.

L'historique des feux de forêts, en nombre et en surface parcourue par les incendies de forêt, réalisé au niveau national à partir des données BDIFF sur la période 2010-2022, fait ressortir l'année 2022 comme une année exceptionnelle. En particulier en ce qui concerne les surfaces brûlées. Cela retranscrit bien l'importance des incendies ayant eu lieu cette année-là.

Il est possible de représenter un historique des incendies sur une période plus longue en région méditerranéenne où des données sur les incendies sont collectées depuis plus longtemps (base Prométhée dont les données ont été reversées à la BDIFF en 2023). Une représentation similaire à celle produite au niveau national a pu être produite pour la période 1973 -2022 en région méditerranéenne. Cette représentation montre que depuis les années 1970 - 1990, le nombre de feux de forêt a fortement diminué en région méditerranéenne, et cela dans un contexte défavorable lié au changement climatique (augmentation des températures et des conditions de sécheresses).

Une source d'information inestimable

Sur la même période, la diminution des surfaces parcourues par les incendies de forêt en zone méditerranéennes est nettement plus marquée. Cela signifie que la surface moyenne parcourue par un incendie de forêt en zone méditerranéenne a nettement diminué par rapport aux années 1970 – 1990 (elle passe de 11,5 ha sur la période 1973-1990 à 5,3 ha sur la période 1991 – 2022). Ces chiffres mettent en lumière l'efficacité de la stratégie française de lutte contre les feux de forêt mise en place dans les années 1990 : l'attaque rapide des feux naissants.

Les données de la BDIFF sont utilisées pour des rapports nationaux et européens. Elles représentent une source d'information inestimable pour le suivi opérationnel (adéquation des moyens de luttés, accessibilité aux massifs) et pour le suivi des tendances des feux, en relation avec les politiques publiques mises en œuvre en matière de prévention (débroussaillage, surveillance).

Elles permettent également d'analyser l'évolution du risque incendie et elles sont

utilisées dans l'élaboration des plans de prévention des risques.

Face à l'augmentation de l'aléa incendie de forêt dû au changement climatique, il est crucial que le remplissage de la BDIFF soit le plus exhaustif possible pour rendre compte au mieux de l'évolution du phénomène.

SESSION 1 :

PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS LA GESTION FORESTIÈRE ET PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION

La DFCI à l'ONF : extension de la Mission d'Intérêt Général

Guillaume PEGHAIRE

ONF

[Lien vers la présentation PowerPoint](#)

[Extrait forêt et innovation n°8]

Face aux évolutions du risque incendie, il a été décidé d'étendre la mission d'intérêt général DFCI de l'ONF, jusque-là cantonné au seul Sud-Est de la France, à l'ensemble du territoire métropolitain. Ce travail, initié en 2023, se poursuit actuellement.

Depuis les années 1990, l'Office national des forêts (ONF) participe à la prévention des incendies dans le Sud-Est de la France pour le compte des services de l'Etat par le biais de missions d'intérêt général (MIG). Dans un contexte de réchauffement climatique, l'année 2022 a agi comme un révélateur. La violence des incendies et leur dissémination sur l'ensemble du territoire a amené le gouvernement à décider la mise à disposition de moyens pour prévenir le risque d'incendies de forêts.

L'ONF, via ses ministères de tutelle, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), a reçu la commande d'étendre le dispositif de prévention déployé sur le pourtour méditerranéen à l'ensemble du territoire métropolitain. À cet effet, les moyens financiers dédiés à la MIG DFCI ont doublé. 118 ETP sont affectés pour le déploiement de 6 actions entre 2023 et 2024 :

1. Mener des contrôles ciblés des obligations légales de débroussaillage (OLD) pour le compte des préfets (mission techniciens forestiers territoriaux) ;
2. Renforcer/étendre les actions d'information, surveillance et verbalisation (mission techniciens forestiers territoriaux) ;

3. Étendre le dispositif de coordination, d'expertise et d'alerte sur l'ensemble des territoires à risque (cadres DFCI) ;
4. Consolider les patrouilles de 1^{ère} intervention en zone historique (mission agents pour la forêt méditerranéenne) ;
5. Étendre les patrouilles de 1^{ère} intervention sur l'ensemble du territoire (mission ouvriers forestiers) ;
6. Réaliser des travaux d'aménagement DFCI ciblés, hors zone historique.

Un défi humain, logistique, organisationnel et financier

En interne, le défi est à la fois humain, logistique, organisationnel et financier, dans la mesure où il intervient dans un temps assez court. La mise en œuvre de ces actions dans de nouveaux territoires constitue une petite révolution au sein de l'ONF qui a dû déployer, former et équiper ses agents dans des territoires peu coutumiers du risque incendie de forêts. Malgré une mise en place dans des délais contraints, le bilan de 2023 reste positif. Après un été plutôt calme, des enseignements ont pu être tirés. 2024 verra donc se poursuivre le déploiement tout en travaillant à l'optimisation des moyens en interne et en coopération avec les services de l'Etat et les partenaires dans les territoires.

Défense des feux contre les incendies en forêt privée : acquis et perspectives d'évolution

Camille Loudun © CNPF



Amélie CASTRO
CNPF

[Lien vers la
présentation
PowerPoint](#)

La gestion forestière préventive consiste à réduire les dégâts en contrariant la progression et l'intensité du feu. Dans un feu de forêt, la végétation est le combustible avec toutes ses composantes : litière, sous-bois, humus, arbres morts ou vivants, rémanents. Le principal paramètre de la combustibilité est la teneur en eau, soumise aux facteurs climatiques. La quantité de biomasse, la composition et la structure de la végétation sont les autres

paramètres, sur lesquels la gestion forestière peut agir (Fig.1).

La forêt privée représente 75 % de la forêt française. Elle est déjà active même si les propriétés sont très nombreuses et présentent un morcellement plus ou moins fort. Des surfaces importantes issues de l'accroissement de la forêt suite à la déprise agricole du XXe siècle, souvent en déficit de gestion, sont concernées, dans des situations régionales variées face au risque incendie.

Pour définir les actions, il faut intégrer le contexte :

- climatique (régime de feu, sensibilité à la sécheresse, ...) et topographique : facteurs prépondérants sur lesquels on ne peut pas agir),
- d'exposition à l'aléa : 94 % des incendies sont d'origine humaine, presque toujours non-forestiers,
- socio-économique : structure de la propriété foncière, dynamique économique et de gestion, présence d'organisations DFCI dédiées.

Une fois déterminée, la capacité du peuplement ou du massif à propager le feu, on peut mener :

- Des travaux surfaciques, réalisés et combinés dans une gestion active : maîtrise de la végétation basse (*débroussaillage, pâturage, brûlage*) ; dépressages et éclaircies ; élagages
- Des travaux linéaires : coupures et discontinuités de combustible (*bandes débroussaillées, futaies claires*) le long des pistes et routes ; entre deux peuplements ; au sein d'un peuplement.

Ces opérations limitent la quantité de végétation, ce qui atténue l'intensité du feu, y compris pour les feux hors norme. Elles sont plus efficaces quand elles sont combinées. Atténuer l'intensité du feu est important pour faciliter les opérations de lutte, limiter l'étendue et la gravité des dégâts et favoriser la reconstitution post-incendie.

Plus largement, il est essentiel d'équiper le massif forestier en voies d'accès utilisables par les véhicules de lutte et en points d'eau. Il est aussi important de favoriser une hétérogénéité de la végétation combustible : mosaïque paysagère. Ces actions doivent être collectives pour être efficaces. Les opérations de

regroupement pour des chantiers (desserte ou sylviculture) donnent de bons résultats. Elles préparent des actions à plus long terme sur la gestion ou le foncier.

L'évolution des facteurs climatiques est un défi : fréquence des conditions favorables aux feux hors normes ? S'y préparer ? Dans les secteurs où le risque est présent ? Dans les nouveaux territoires du feu ?

Dans le périmètre d'intervention des forestiers privés, on peut prévoir de renforcer et d'étendre les actions existantes (équipement des massifs, sylviculture), de prioriser les secteurs d'intervention (outils d'aide à la décision), de renforcer la recherche, le développement et le transfert et de renforcer les actions collectives et la collaboration territoriale multi-acteurs.

Enfin, si la gestion forestière doit renforcer l'intégration du risque incendie, elle ne peut être focalisée uniquement dessus : les approches multirisques et multifonctionnelles doivent permettre de nourrir le partage des connaissances pour des choix éclairés.

Conclusion(s) (message(s) clés à retenir) :

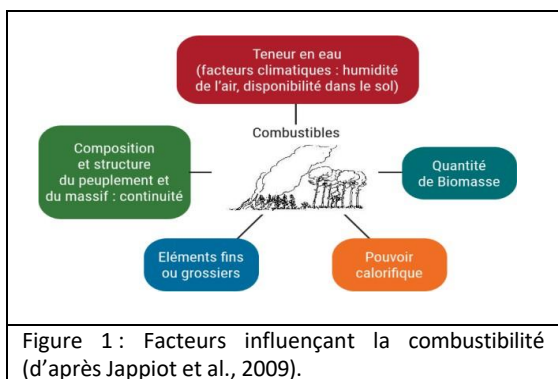
La gestion forestière préventive vise à limiter et contrarier la propagation du feu et faciliter les opérations de lutte. Elle peut agir sur la quantité, la structure et la composition de la végétation ainsi que sur l'équipement des massifs en accès et points d'eau. La forêt privée est active sur le sujet et agit en fonction du contexte, notamment par des opérations de regroupement de chantiers.

Face aux évolutions climatiques, qui vont probablement aggraver le risque incendie et dessiner de nouveaux territoires du feu, la forêt privée doit prévoir de renforcer la collaboration avec les autres acteurs du territoire ; d'étendre les actions existantes, notamment collectives ; de renforcer les liens avec recherche et le transfert de connaissances. Il sera nécessaire de développer des approches multirisques et multifonctionnelles pour faire des choix éclairés.

Pour aller plus loin (références utiles) :

[Forêt innovation spécial incendie](#)

[Page dédiée du site internet du CNPE](#)



Témoignages et temps d'échanges	
Camille Loudun © CNPF	Colonel Éric DUVERGER (SDIS 40) Michel BAZIN (Entrepreneur de travaux forestiers) Séverine TRON (Entrepreneur de travaux forestiers)
	

[Extrait forêt et innovation n°8]

Pompiers et entrepreneurs de travaux forestiers travaillent souvent de concert pour lutter contre les flammes. Trois d'entre eux ont fait état de leur ressenti à l'occasion d'une table-ronde organisée par le RMT Aforce. Dans leurs témoignages, ces acteurs du terrain ont souligné des points à ne surtout pas occulter compte tenu des évolutions du climat.

« En 2022, le premier feu important auquel nous avons été confrontés a eu lieu le 19 juin. Ce jour-là, j'ai tout de suite compris que l'été qui suivrait allait être bien particulier. Ce feu a parcouru 220 hectares, mais il est très vite monté en cimes, puis s'est propagé à une vitesse impressionnante. » expliquait le Colonel Éric Duverger à l'occasion d'une table-ronde sur les incendies de forêt organisée par le RMT AFORCE le 21 mars dernier.

Dans le massif des Landes de Gascogne, les feux ont toujours été une préoccupation majeure pour les sylviculteurs, les pompiers et les différentes entreprises dont les activités sont étroitement liées aux forêts. Même si leurs activités professionnelles n'en dépendent pas, il convient d'ajouter à cette liste tous les inconditionnels de la forêt landaise qui apprécient ces espaces tout simplement pour

leur beauté, leur calme et la possibilité d'y exercer différents loisirs.

Un contexte nouveau

Les 25 000 ha détruits dans ce massif au cours de l'été 2022 ont constitué un tournant ou plutôt un avertissement sur le risque croissant lié aux feux de forêt dans l'actuel contexte d'évolution du climat. Tous les acteurs de terrain en sont désormais bien conscients : les conditions météorologiques, particulièrement défavorables du printemps puis de l'été 2022 seront amenées à se renouveler de plus en plus fréquemment dans les années à venir. « En 2022, pour le seul département des Landes nous avons eu 400 feux de forêt et 1 353 hectares brûlés dans un massif où 32 000 ha ont brûlé, principalement en Gironde. Le contexte était extrêmement favorable à une très rapide propagation des flammes avec plusieurs semaines au cours desquelles la température a été de plus de 40 °C au plus chaud de la journée, associée à un vent d'Est soutenu et une végétation extrêmement sèche après de nombreuses semaines sans pluie » précisait Éric Duverger « Je n'avais jamais vécu de conditions similaires. » ajoutait Michel Bazin, entrepreneur de travaux forestier (ETF) en Gironde depuis 33 ans.

Jusque-là, le dispositif mis en place sur ce massif avait montré toute son efficacité. En 1947, à la sortie de la guerre, la loi crée des corps de sapeurs-pompiers forestiers dans les trois départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne. Cette mesure, accompagnée des actions menées par l'association DFCL, a permis, au fil des ans, de cumuler les expériences, de mettre progressivement en place les dispositifs DFCL mais également d'acquérir un savoir-faire. Ces acquis sont devenus essentiels pour lutter contre les feux dans les conditions bien particulières du massif des Landes de Gascogne, lesquelles ne sont pas transposables à tous les autres départements compte tenu des différences de topographie et de végétation. Depuis le milieu du siècle dernier, les nombreux départs de feu en forêt Landaise, étaient pour la plupart rapidement maîtrisés ; depuis 2006 la moyenne était en Aquitaine d'un hectare de forêt détruit par départ de feu.

Coupe-feux et incendies « tactiques »

L'intensité des incendies de l'été 2022 et l'étendue des surfaces détruites a obligé les pompiers à avoir recours à des méthodes jusque-là peu usitées pour en venir à bout. Il s'agit en particulier de la mise en place de feux « tactiques » visant à détruire la végétation en anticipant le lieu du passage de l'incendie à combattre. En réduisant par les flammes le volume de végétation à l'avant du feu, cette technique permet d'améliorer les chances de venir à bout du sinistre dans la mesure où c'est une façon de réduire sa puissance. L'autre méthode utilisée en 2022 a consisté à réaliser des coupe-feux en recourant à des moyens mécaniques pour réaliser des coupes de bois préventives pour, là encore, réduire le volume de combustible disponible.

« Tout cela a été reproduit à plusieurs reprises grâce à un partenariat avec les entreprises de travaux forestiers qui se sont investies avec leurs salariés et leur matériel. » a rappelé Éric Duverger. Ce travail a été coordonné par les SDIS des différents départements concernés.

« Il y a eu 175 entreprises de travaux forestiers mobilisées pour réaliser ces pare-feu, avec d'autres partenaires comme la coopérative Alliance Forêts Bois. » précisait Michel Bazin en insistant sur le nombre d'heures de travail réalisées par ses salariés et ceux de ses confrères qui, à l'image des pompiers, n'ont pas ménagé leurs efforts pour venir à bout des différents sinistres. Les tonnes à eau de 28 à 30 m³ des entrepreneurs de travaux agricoles et de certains agriculteurs ont été particulièrement appréciées pour arroser les bords de piste forestière et réapprovisionner les citernes des camions à proximité des feux. Cela leur a évité de perdre du temps pour aller se ravitailler en eau. *« Il faut saluer le travail de tous les pompiers, venus de départements parfois éloignés. Certains n'étaient malheureusement pas suffisamment équipés. Mais tous ont fait don de leur temps et de leur énergie dans des conditions quasi inhumaines. Ils ont fait un travail formidable »* ajoutait Michel Bazin.

Mieux s'organiser en amont

Après cet été 2022 éprouvant et compte tenu des risques accrus que font peser les évolutions

du climat, il y a nécessité de mieux s'organiser en amont pour anticiper la lutte. *« Les incendies à venir doivent être pensés et envisagés comme ceux de 2022. Nous devons nous mettre autour de la table pour nous coordonner et définir des règles d'intervention. J'aimerais que l'on soit formé pour savoir à quel moment on peut être utile, comment agir et où. En cas de sinistre, il faut savoir qui doit faire quoi et à quel moment les ETF doivent être présentes. »* argumentait Michel Bazin.

Les incendies de 2022 ont également eu des répercussions, à la fois financières et humaines, longtemps après l'extinction des flammes. Côté finances, il s'agit d'abord de retards importants dans les délais de paiement pour les ETF qui ont participé dans la mesure où les derniers défraiements ont eu lieu un an après l'extinction des flammes. C'est un frein évident pour de futures interventions et il sera nécessaire de clarifier ces aspects à l'avance. L'Etat va peiner à remobiliser les entrepreneurs si des délais de paiement plus raisonnables ne leur sont pas garantis.

De plus, après plusieurs journées à travailler pratiquement en non-stop, certains salariés ont subi le contrecoup des épisodes de stress intenses auxquels ils ont été confrontés. Humainement parlant, certains ont eu des passages à vide après ces semaines éprouvantes.

Intégrer sur le terrain les dispositifs DFCI

« Le changement climatique renforce considérablement les risques. On doit désormais changer de braquet dans les moyens de lutte et de prévention » insistait Michel Bazin. Il s'agit d'abord de mettre strictement en application sur le terrain toutes les préconisations mises en avant dans les dispositifs DFCI. Et surtout ne pas hésiter à les répéter pour que le message finisse par passer.

« Par exemple pour mon entreprise, dans l'agenda 2024 remis à nos clients, nous rappelons ces préconisations : ne pas reboiser le long des fossés et des chemin d'accès, mais laisser 6 m. dégagés et régulièrement entretenus pour permettre une circulation aisée du matériel. De même, les tournières ne doivent pas faire 4, mais 6 m. de large. Le respect de ces dimensions permet aux pompiers

de circuler plus facilement en prenant moins de risques s'ils ont besoin de pénétrer dans les propriétés, avec du matériel d'intervention. De plus, hors période d'incendie, ces moyens d'accès sont également un atout pour sortir le bois des parcelles dans de bonnes conditions. »

Contexte différent dans le Sud-Est

Le contexte est forcément différent dans le Sud-Est de la France, mais là aussi, le strict respect des mesures préventives serait d'évidence salubre pour limiter les risques de départ de feu. En région PACA, de plus en plus en plus concernée par le mitage des forêts par des habitations construites à proximité ou à l'intérieur des massifs, une des problématiques est liée aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) qui, malgré leur caractère obligatoire, sont très insuffisamment appliquées, de l'ordre de 30 % à dire d'expert ! Les feux démarrent rarement à l'intérieur des forêts mais beaucoup plus souvent à proximité de villages ou de maisons isolées et font suite aux très classiques problèmes de barbecue, de travaux autour des habitations ou autres carences humaines. Rien de bien nouveau, mais une partie des sinistres pourrait être jugulée plus rapidement si les OLD étaient partout appliquées en temps et en heure.

Dans cette région, quelques zones sont connues pour leur déficience en termes d'entretien. *« On pourrait faire un état des lieux avec les pompiers de secteurs sur lesquels on sait qu'il peut y avoir des problèmes dans la mesure où les pistes et les voies d'accès ne sont pas correctement dégagées et entretenues. Ces conditions sont potentiellement très dangereuses pour des camions de pompiers s'ils n'ont pas la possibilité de faire demi-tour facilement. »* soulignait Séverine Tron.

Et de dénoncer également des erreurs liées aux excès de certaines mesures mises en place pour protéger l'environnement. Sous couvert de préserver la biodiversité, c'est parfois l'intégralité de la forêt qui est mise sous cloche. Ce fut par exemple le cas dans le massif des Maures, dans le Var, où toute intervention sylvicole a longtemps été limitée pour préserver l'habitat de la tortue d'Hermann. *« Au final, ces lacunes pour l'entretien de certaines voies d'accès ont pénalisé la lutte*

contre l'incendie qui a ravagé 7 000 ha sur ce secteur en août 2021 en détruisant à la fois une partie du biotope de la tortue d'Hermann et bon nombre de ces tortues ! » expliquait Séverine Tron.

Les priorités pour maîtriser au plus tôt les départs d'incendies sont donc de respecter les OLD et de maintenir en bon état des voies permettant aux véhicules d'intervention d'accéder sans difficultés ni danger. Et ces mesures seront d'autant plus nécessaires que les évolutions du climat contribuent à étendre le risque des incendies de forêt à une plus grande partie du territoire. *« L'une des nouvelles difficultés que nous aurons à gérer demain sera liée à la concomitance de feux dans différentes régions. »* avertissait Éric Duverger. Il s'agit d'un risque majeur. Compte tenu de l'évolution du climat, de nouveaux massifs forestiers jusque-là peu ou pas concernés par le risque lié aux feux de forêts vont le devenir.

Cette extension géographique des zones à risques ne permettra pas ou du moins beaucoup moins facilement de déplacer des forces d'intervention d'une région à une autre si plusieurs incendies se déclenchent en même temps. *« Quoi que l'on fasse, les moyens de lutte n'auront jamais la capacité à intervenir partout : il faut d'autant plus accroître les moyens de prévention pour réduire l'occurrence des feux. L'adage le dit bien : prévenir vaut mieux que guérir - et coûte moins cher. »* ajoutait Charles Dereix, président de l'association Forêt Méditerranéenne.

Cette extension géographique des zones à risques ne permettra pas ou beaucoup moins facilement de déplacer des forces d'intervention d'une région à une autre en cas de besoin.

Repenser l'aménagement des massifs forestiers

Compte tenu de l'évolution du climat, il y aurait également urgence à reconsidérer la continuité forestière dans certains massifs dans la mesure où celle-ci les rend plus vulnérables si les conditions météorologiques deviennent particulièrement défavorables. *« Un massif forestier continu de 1,2 million d'ha comme*

celui des Landes de Gascogne mériterait un meilleur morcellement. Il y a un vrai enjeu à travailler sur une projection à moyen et long terme afin de savoir comment on peut réussir à mieux cloisonner le massif et faire en sorte que l'on puisse avoir des zones qui vont limiter l'expansion du feu. » insistait Éric Duverger.